



Prise en compte du respect des droits humains dans les achats publics de vêtements de travail et promotionnels

Avec le soutien de :



En Europe, les achats publics de vêtements de travail représentent la moitié de ce marché et il est évalué à plusieurs milliards d'euros. A Liège, le budget de location de vêtements s'élève à 350.000€ par an. A Mons, la ville achète avec des marchés pluriannuels de 3 ans pour 450.000€ de vêtements de travail et de sécurité. Voilà pour la demande...

L'offre vient de pays d'Asie, du Maghreb mais aussi de l'Europe. L'industrie de l'habillement se caractérise souvent par des conditions de travail scandaleuses avec des salaires qui ne couvrent pas les besoins fondamentaux du/de la travailleur.euse et de sa famille. En intégrant des clauses sociales, environnementales et éthiques dans leurs marchés publics de vêtements, les communes disposent d'un levier d'action pour donner un signal fort aux entreprises et orienter l'offre vers des achats durables. Ce n'est pas un défi impossible. De nombreuses marques de vêtements promotionnels et de travail européennes (dont des entreprises belges) sont membres du système de vérification Fair Wear Foundation (FWF)¹ qui garantit un engagement sérieux de ces entreprises vis-à-vis du respect des droits de l'Homme dans leurs filières d'approvisionnement.

Les apéros politiques citoyens coordonnés par le CNCD dans plusieurs villes wallonnes et à Bruxelles, à l'occasion des élections communales ont été l'occasion pour achACT d'interpeler les candidat.e.s sur leurs intentions dans ce domaine. S'ils sont élu.e.s, sont-ils/elles prêt.e.s à agir pour intégrer des critères sociaux et éthiques dans le marché public de vêtements de travail et à inscrire cet engagement dans la déclaration de politique générale de la commune ?

Tous et toutes s'y sont engagé.e.s mais les discussions avec les candidat.e.s ont montré une connaissance très variable du dossier. Et pas mal d'idées fausses. Certain.e.s candidat.e.s sont ainsi convaincu.e.s qu'il suffit d'acheter « local » (entendez : européen) pour avoir une offre de produits durables alors que c'est en Bulgarie, pays membre de l'Union européenne, que le salaire versé à le/la travailleur.euse par l'industrie du vêtement correspond le moins au salaire vital nécessaire (à peine 9%). Apprendre que c'est en Europe plutôt qu'en Inde ou au Cambodge, que le salaire est le plus bas par rapport aux besoins de base d'une famille est une information qui a visiblement interpellé beaucoup de candidat.e.s, dans tous les partis.

Face aux citoyen.ne.s, les candidat.e.s, qui étaient parfois des conseillers.ères communales ou des échevin.e.s encore en exercice, ont souvent exprimé leur crainte de l'insécurité juridique. Intégrer dans un marché public des clauses sociales sans privilégier le prix le plus bas ne va-t-il pas susciter une réaction négative de la tutelle ? Peu savent que depuis le 30 juin 2017, dans le but notamment de lutter contre le dumping social, la nouvelle loi sur les marchés publics ne fait plus du prix le plus bas le critère déterminant. Peu connaissent, de manière générale, les décrets et circulaires qui encadrent la prise en compte de critères

¹ <http://www.achact.be/Fair-wear-foundation.htm>

sociaux et environnementaux dans les marchés publics. Ou encore le « mode d'emploi de l'achat écologique et socialement responsable » édité par achACT².

Le cas d'Anderlecht

En 2017, achACT et Ecoconso avaient fait un état des lieux des achats durables de vêtements de travail et promotionnels par les communes³. 12 communes seulement avaient répondu au sondage et les réponses étaient révélatrices des engagements et des pratiques très différents des communes. Certaines s'étaient contentées d'une intention dans la déclaration de politique générale, d'autres d'une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire ou de son fournisseur sur un droit spécifique s'appliquant aux travailleurs.euses qui fabriquent les vêtements. Anderlecht était sortie du lot pour sa politique en matière d'achats durables. Depuis 2012, cette commune bruxelloise dispose d'un cahier spécial de charges relatif à l'achat de vêtements qui intègre des clauses sociales et environnementales, exige une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire sous peine d'exclusion du marché et ajoute l'exigence d'une description par le soumissionnaire des moyens qu'il met en œuvre pour s'assurer du respect de ces droits. *« Nous avons aussi voulu mettre des critères d'attribution du marché par un système de points, nous explique Christophe Bourgeois, Coordinateur Agenda 21 à Anderlecht. C'est 50% pour le prix, 40% pour la qualité du produit et 10% pour les clauses sociales et environnementales. C'est un petit pourcentage parce que l'offre de vêtements qui respectent les critères sociaux reste tout de même peu développée ».* Christophe Bourgeois cherche des entreprises qui soient affiliées à la Fair Wear Foundation. *« Je n'ai pas trop de difficultés pour les vêtements promotionnels. Par contre, pour les vêtements de travail et de sécurité, peu de soumissionnaires disposent de ce label ».*

Trop peu de fournisseurs ? Carole Crabbé, coordinatrice d'achACT nuance : Tout dépend, dit-elle, du sous-secteur. *« L'offre en t-shirts, sweatshirts et autres vêtements promotionnels de la part d'entreprises engagées et membres de la Fair Wear Foundation est importante. Dans le sous-secteur vêtements de soins, et vêtements de protection individuelle, de nombreuses marques sont engagées dont une première marque belge de vêtements de travail devenue membre de la FWF en 2016. Pour des types de vêtements plus pointus, l'offre est encore rare. Cela signifie en réalité qu'il ne suffit pas d'intégrer un critère tout venant lors de la rédaction des cahiers de charge mais que le travail de prise en compte de tels critères doit se faire dès l'analyse des besoins et du marché. L'acheteur public pourra alors choisir de diviser le marché en plusieurs lots pour maximiser la réponse d'un point de vue social. »*

Lourdeurs administratives

Le coordinateur d'Anderlecht reconnaît qu'il ne prospecte pas le marché par manque de temps. *« La Région bruxelloise, dit-il, pourrait nous aider en faisant ce travail de prospection, en créant une centrale d'achats durables pour les communes ».*

² <http://www.achact.be/Ressources-Guide-Acheteurs-Publics.htm>

³ <http://www.achact.be/upload/files/publications/Rapport-Sondage-Communes%202017.pdf>

A Bruxelles-Ville, la coordinatrice Agenda 21, Sassia Lettoun aimerait aussi voir la Région s'impliquer davantage. Officiellement, la Ville fait partie des bons élèves. Dans sa déclaration de politique générale 2012-2018, Bruxelles s'est engagée à renforcer son soutien « à la campagne de l'asbl achACT en mettant en œuvre une politique d'achats publics qui tienne compte du respect des droits des travailleurs dans le processus de production des biens et services achetés, tels que vêtements de travail, jouets pour les crèches, etc. ». C'était une déclaration d'intention et six ans plus tard, on en est resté à ce stade, constate Sassia Lettoun. « *Nous n'avons pas réussi à avoir des objectifs, précis, chiffrés, pas même à avoir un budget* », déplore-t-elle. Une commission « achats durables » a bien été créée en 2015, avec des experts extérieurs comme achACT pour les vêtements de travail, Actiris et la Fédération des entreprises de travail adapté mais son influence sur la passation des marchés publics est très relative. Pour les vêtements comme pour les jouets, le cahier spécial de charges impose au soumissionnaire la signature d'une charte dans laquelle ce dernier s'engage à respecter une série de conventions de l'OIT mais, la commission n'a même pas été informée lorsqu'un marché public pour les vêtements de travail a été passé par la Ville. Elle n'a donc pas pu intervenir pour aller plus loin que cette seule déclaration d'intentions.



La campagne « Miss/Mister achats durables »

<http://www.achact.be/achatsdurables.htm>

Le candidat de la Ville de Bruxelles, Bertin Mampaka, conseiller communal cdH sortant et ancien échevin des sports et équipement communal ne dit pas autre chose. Lors de nos interpellations, il nous faisait part de sa demande de « *maintenir la pression car les politiques doivent faire face à d'énormes résistances au sein de l'administration sur ce sujet* ». Il pointe par là un obstacle majeur à la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics : la frilosité de l'administration et plus particulièrement du département des achats publics. Avec ce constat, M. Mampaka s'engage s'il devient échevin, à renforcer la cellule 'marchés publics' de la Ville avec une personne spécialement dédiée à intégrer et mettre en œuvre les clauses éthiques dans les cahiers de charge de tous les marchés publics.

Lors des apéros politiques, d'autres candidats encore ont fait la même analyse. C'était le cas de la conseillère communale PS Fabienne Urbain à Mons, de l'échevin de l'instruction PS Pierre Stassart à Liège qui a évoqué son « bras de fer » avec le directeur financier pour

imposer un marché public qui tienne compte des critères du commerce équitable. Sassia Lettoun voudrait donc des consignes plus fortes de la tutelle comme cela a été fait pour réduire le parc automobile des communes et CPAS et imposer des écoscores. « *Sans contraintes législatives, on n'avancera pas* ».

Pour Carole Crabbé, il faut effectivement des « gestes forts » tant de la part des élus communaux que des Régions, wallonne et bruxelloise. « *Tous doivent s'engager dans un plan ambitieux et y mettre les moyens en termes de sensibilisation de l'administration et des acheteurs publics, de formation de ces acheteurs. Ce geste est utile pour donner des garanties aux acheteurs publics qui veulent intégrer de tels critères et pour combattre parfois le conservatisme de l'administration d'un côté et de la tutelle de l'autre* ».

Lois, circulaires, plans d'actions

On ne peut cependant pas dire qu'il « n'existe rien » au niveau des autorités fédérales et régionales. La Belgique a développé un Plan d'action national Entreprises et droits de l'Homme, voté le 12 décembre 2017. Dans la proposition d'action n°13, « renforcer et contrôler le respect des droits de l'Homme dans les marchés publics », l'habillement y est présenté comme un « secteur à risques »⁴. Le Plan d'action promeut l'application de critères d'attribution autres que le seul prix et cette attention à l'ensemble du processus de production et des coûts liés au cycle de vie du produit est confirmée dans la nouvelle loi sur les marchés publics du 30 juin 2017, qui facilite aussi la référence à des labels.

A Bruxelles, une ordonnance relative à l'inclusion des clauses environnementales et éthiques dans les marchés publics des pouvoirs régionaux et communaux a été édictée en 2014. Au sud du pays, le gouvernement wallon s'est montré plus ambitieux avec un premier plan d'actions « achats publics durables 2013-2016 », qui après évaluation, est devenu un plan d'actions « achats durables 2017-2019 ».

Ce plan prévoit notamment un concours du marché public le plus responsable pour encourager les communes dans ce domaine. Il a été attribué pour la première fois ce 20 septembre 2018 à la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et à la ville de Namur⁵ et ce fut aussi l'occasion, pour le Service Public de Wallonie, de rappeler les lignes de force d'un plan qui se donne pour objectif d'arriver à « 100% de marchés durables en 2020 »⁶. Pour y arriver et pour lutter contre le dumping social, le SPW donne aux communes des « outils » pour rédiger des cahiers de charges intégrant des clauses sociales et environnementales. Les secteurs visés concernent les travaux de voiries, le nettoyage, la gestion des espaces verts, la fourniture de matériel de bureau et l'alimentation. Pas un mot sur la fourniture ou la location de vêtements de travail et de sécurité pourtant identifié par le Plan d'action national comme un secteur à risques. « *Ce n'est pas nous mais le gouvernement wallon qui a choisi les thématiques prioritaires*, se justifie Pierre Goffart, juriste à la direction « Développement durable » du SPW. *Les vêtements faisaient partie des chantiers proposés*

⁴ https://www.sdgs.be/sites/default/files/publication/attachments/20170720_plan_bs_hr_fr.pdf, p33

⁵ <http://developpementdurable.wallonie.be/1ere-edition-du-prix-wallon-du-marche-public-le-plus-responsable>

⁶ http://developpementdurable.wallonie.be/sites/default/files/2017-10/plan_apr_complet.pdf, p.3

mais ils n'ont pas été retenus. Ce n'est donc pas une priorité actuelle. J'espère qu'elle le sera en 2020 ».

Pierre Goffart admet que l'information, la sensibilisation des fonctionnaires et des mandataires communaux, à la problématique des marchés publics durables est cruciale. L'Union des Villes et des Communes est associée à notre démarche, assure le juriste et le SPW a développé un helpdesk qui répond à toutes les questions que peuvent poser les acheteurs publics. « *Comme c'est la tutelle qui répond, la sécurité juridique est assurée* », observe Pierre Goffart. Mais ce dernier l'admet, tous les « outils » du SPW, toutes les campagnes de sensibilisation sur l'introduction de clauses sociales dans les marchés publics, que ce soit des vêtements comme de produits alimentaires ou de travaux de voiries, ne seront efficaces que s'ils s'accompagnent d'une réelle volonté politique de faire bouger les lignes à tous les niveaux de pouvoir. Que ce soit celui du fonctionnaire communal, du ministre wallon ou du bourgmestre. Mais la commune reste au centre du changement. Comme le disait cette candidate liégeoise (Céline Lambeau, Vega), « *la commune doit communiquer sur ce qu'elle fait en termes d'achats publics responsables pour éveiller les consciences. C'est à l'autorité publique de montrer l'exemple* ».

Octobre 2018



achACT – Actions Consommateurs Travailleurs

Verte Voie, 20 bte 7
1348 Louvain-la-Neuve

Tel : +32(0)10 45 75 27 ou 28
Mail : achacteurs@achact.be
www.achact.be